

Conseil Municipal du 12 décembre 2014 à 20 H 00.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, J.P. GRUEBER, G. GUYON Maire Honoraire, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Excusés : R. BAZIN procuration à C. PHILIPPON, N. IRENEE procuration à A. FESSLER.

Secrétaire de séance : S. SANNER

Délibération n°154/2014

1. Désignation secrétaire de séance : Madame Sandra SANNER est désignée secrétaire de séance.

Madame Chantal PHILIPPON, 1^{ère} Adjointe, sollicite l'ajout de deux questions à l'ordre du jour qui sont acceptées à l'unanimité :

- Enfouissement réseaux : dépôt dossier au SIAGEP
- Adhésion ASRD

Délibération n°155/2014

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2014.

3. Présentation par Mme DAMERVALLE des missions de l'ONF et contrat forêt 2015 :

Présentation des parcelles en coupe F, G et 14.

- Parcelles F et G : hêtres (montagne)
- Parcelles 14 : essentiellement du chêne (secteur Grand Bois)

3 principaux modes de vente :

- Grumes houpier
- Vente en futaies affouagère (Pasquier propose 7 €/tonne après séchage)
- Bois façonnés : ONF vend le bois en bord de route (4€/m³ pour les grumes et 1,5€/tonne pour la trituration)

L'ONF coupe, chaque année ce que la forêt produit. Les besoins de la Commune sont de 300 stères. Le document de gestion a bien été suivi en montagne mais par contre il est dépassé en plaine.

Prévisions 2015 : parcelle F, on dispose de 7,01 hectares (350 m³) et parcelle G, 4,07 hectares (353 m³).

La parcelle K a été mise en contrat, la délibération est prise et le devis doit être signé et retourné rapidement car elle est située dans une zone de captage d'eau.

Monsieur Alain FESSLER demande si la Commune a les moyens de gérer la vente en direct ? L'ONF ne gère pas la vente de bois de chauffage pour les habitants, c'est la raison pour laquelle une régie d'avance a été créée.

Délibération n°156/2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de privilégier les contrats pour favoriser les entreprises locales et approuve l'état d'assiette des coupes 2014-2015 dans sa totalité. Il décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : Feuillus : parcelle 14, découpe standard en futaie affouagère.

Il décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes des parcelles suivantes : Contrats feuillus : parcelle K, grumes (hêtre), Conformément à l'article L.214-7 (ventes de lots groupés) du Code Forestier :

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le(s) contrat(s) de vente soi(en)t conclu(s) par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et

au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées ;

Délibération n°157/2014

4. **Dossier SIAGEP** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le dépôt du dossier d'enfouissement des réseaux de la Rue de l'Ecole Maternelle, de la Rue des Cités et de la Rue Traversière au SIAGEP dans le cadre du projet 2015.

Délibération n° 158/2014

5. **Demande de subvention au titre de la DETR 2015** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR 2015. (il doit être déposé pour le 13 janvier 2015)

Estimation :

- Réseau électrique : 241 887, 41 €
- Réseau télécom : 13 231, 26 €
- Eclairage : 49 813, 08 €

Délibération n° 159/2014

6. **Adhésion à l'association de service de repas à domicile** :

L'Association n'est qu'un transporteur de repas. 52 Communes sont desservies et en 2014, 1241 repas ont été distribués sur Etueffont. Ainsi, l'association demande à chaque commune une adhésion de 0, 20 € par habitant.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer à l'association de service de repas à domicile.

Délibération n°160/2014

7. **Répartition Frais de Fonctionnement, 70^{ème} anniversaire de la libération** : Monsieur Jacques PETITJEAN présente un bilan financier provisoire réparti au prorata du nombre d'habitants par Commune :

- Cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur : 582, 71 €
Etueffont : 483, 50 € Petitmagny : 80, 60 € Lamadeleine : 18, 60 €
- Marche (bus + café, thé.....) : 99 €
Etueffont : 88, 30 € Petitmagny : 10, 70 € Lamadeleine : /
- Table ronde : néant
- Repas du soir : 558, 74 €
Etueffont : 491, 70 € Petitmagny : 67 € Lamadeleine : /

Madame la 1^{ère} Adjointe remercie Monsieur PETITJEAN, les enseignantes et les élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des frais de fonctionnement entre les trois Communes.

8. **Subvention EHPAD Rougemont le Château** : l'association hospitalière, La Résidence les Vergers, souhaite aménager un jardin pédagogique (aromatique, fleurs...). 7 personnes d'Etueffont fréquentent la résidence.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle et d'attendre le vote du budget primitif 2015 pour en fixer le montant.

Un courrier en ce sens sera adressé à l'EHPAD Les Vergers.

Délibération n°161/2014

9. **Subvention Ecole Primaire** : Vu l'augmentation importante du prix d'adhésion à l'USEP (3 € en un an par enfant), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'école primaire une subvention de 315 € pour organiser des activités sportives.

Délibération n°162/2014

10. **Modification Budgétaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de crédit suivant :

- Article 022 : dépenses imprévues de fonctionnement - 1000 €
- Article 73923/014 : reversement FNGIR, + 1000 €

Délibération n°163/2014

11. **Acquisition Parcelles LAMIELLE** : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition :

- de parcelles d'une contenance de 80a 33ca (+frais de notaire) au prix total de 1 € symbolique.
- de parcelles d'une contenance de 18ha 80a 04ca au prix total de 38 136, 36 € auquel il faut rajouter les charges accessoires SAFER (3863, 64€ TTC) et les frais de notaire.

Délibération n°164/2014

Délibération165/2014

12. **Frais de chauffage : logement Poste** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais de chauffage, soit 1271, 56 € au locataire du logement de la Poste. Cette somme sera remboursée ensuite par la Poste.

Délibération166/2014

13. **Mise à disposition de Personnel à la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien** : Suite au départ de Madame PARRENIN, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition du personnel, pour Madame BERTHELOT, avec la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation du Marché du Terroir.

Délibération167/2014

14. **Adhésion Groupement de Commande : Point à Temps** : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commande pour un marché de point à temps automatique sur voirie.

Délibération168/2014

15. **Adhésion Groupement de Commande : Peinture signalisation au sol**: Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une signalisation horizontale.

Délibération169/2014

16. **Motion au groupe La POSTE**: Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire une motion au Groupe la Poste afin de remettre en service rapidement le Distributeur de billets ainsi que son bâtiment d'accueil.

Délibération170/2014

17. **Plan de déneigement** :

Suite à demande de Monsieur FESSLER au précédent Conseil Municipal, Madame la 1^{ère} Adjointe présente le plan de déneigement tel que prévu actuellement. Madame la 1^{ère} Adjointe tient à faire remarquer la qualité de notre déneigement communal, enviée par les communes environnantes. Le Plan de déneigement est approuvé à l'unanimité sous réserve des remarques suivantes :

- Une difficulté : le déneigement manuel au même moment aux 2 écoles.

- Autres remarques :

- Trottoir virage extérieur Rue de Rougemont (déneigement manuel à prévoir).
- Dégagement du « Bourrelet » entre trottoirs et passages protégés notamment devant la Coiffeuse (difficultés rencontrées par les personnes âgées).
- Prévoir un passage entre la Rue des Bois Sarclés et le Lotissement le Château.

18. **Questions diverses**

18.1 – Suite à la demande de Monsieur PETITJEAN au précédent Conseil Municipal concernant l'évolution de la cotisation d'adhésion au service des gardes nature, l'augmentation se présente ainsi :

- 6 385, 95 € en 2011
- 6 437, 17 € en 2012 + services exceptionnels
- 6 562, 32 € en 2013
- 6 577, 97 € en 2014

18.2 – AMF Téléthon : le relais pédestre Saint Dié des Vosges à Combronde (63) est passé le mardi 2 décembre à 18h00. Un coureur et une voiture suiveuse ont été accueillis devant le Centre de Loisirs, Rue de l'Ecole Maternelle.

18.3 – Information : Monsieur le Docteur Gérard MERVANT nous informe de l'arrêt de son activité professionnelle le 1^{er} juillet 2015 pour départ à la retraite.

18.3 – Le Fond National de Compensation reversera la somme de 1640 € (année 2012) à la Commune.

18.4 – La Mairie de Masevaux a envoyé une lettre de remerciements pour la participation à la marche du 70^{ème} anniversaire de la Libération.

18.5 – Présentation de la lettre de démission de Monsieur Yves ACKERMAN à la présidence du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine.

18.6 – Le prochain Triathlon aura lieu les 30 et 31 mai 2015. Monsieur Jean-Paul GRUEBER a été mandaté pour suivre les différentes réunions de préparation.

18.7 – Fonds d'amorçage des rythmes scolaires : la somme de 2 683, 33 € sera reversée à la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien directement par la Trésorerie au titre de notre Commune.

18.8 – La Formation des élus « La Commune et l'Urbanisme » est prévue le mardi 16 décembre 2014. Rappel : possibilité de covoiturage.

18.9 – Présentation de la Revue Municipale. Celle-ci devrait pouvoir être distribuée à partir de lundi 22 décembre.

18.10 – Colis des personnes âgées : information concernant la composition, la date de la préparation, le 19 décembre 2014 à 9h00, et la distribution à partir de 9h00 le 20 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 45.

Pour le Maire empêché,
L'adjointe au Maire


Chantal PHILIPPON.

